

Une nouvelle convention instaure un abondement au CPF des salariés de l'enseignement privé

La Caisse des dépôts et l'interbranches des établissements de l'enseignement privé (EEP), avec le soutien technique d'Akto, ont signé récemment une convention tripartite d'abondement au CPF, au lycée Le Rebours, dans le 13e arrondissement parisien. L'interbranches EEP, qui regroupe la branche de l'enseignement privé non lucratif et la branche de l'enseignement privé agricole, est la première des 27 branches d'Akto à signer un telle convention avec la CDC.

Par [Christelle Destombes](#) - Le 06 février 2023.

Pour favoriser l'accès des salariés aux certifications prioritaires pour l'interbranche, via le compte personnel de formation (CPF), les branches de l'enseignement privé non lucratif (CC EPNL) et de l'enseignement privé agricole (CC EOFMT), rassemblées au sein de l'interbranches EEP, instaurent un abondement automatique au CPF.

Cet abondement est à hauteur de 3000 euros maximum, dès lors que le salarié mobilise 100 % de son CPF et qu'il co-construit le parcours de formation avec son employeur. Six certifications prioritaires définies par l'interbranche sont concernées : CQP éducateur de vie scolaire, coordinateur de vie scolaire, CAP accompagnant éducatif petite enfance, dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation, coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation et pour l'enseignement agricole, surveillant – visiteur de nuit en secteur social et médico-social et conducteur accompagnateur de personnes à mobilité réduite., toutes inscrites au RNCP.

Sécurité et simplicité

Cette politique d'abondement, en synergie avec l'accord sur la formation professionnelle signé au mois de mars dernier, est selon Michèle Coirier, vice-présidente de la CPN EEP Formation (collège des employeurs), « un reflet majeur de la volonté des partenaires sociaux d'assurer l'employabilité et la montée en compétence des salariés, en particulier sur les certifications prioritaires portées par la branche et s'inscrivant sur les cœurs de métier des établissements. L'abondement automatique du CPF, c'est la sécurité et la simplicité ».

Cet abondement au CPF est financé par la contribution conventionnelle de la branche appelée « Capital compétences », qui lui permet de financer les priorités de branche adaptées aux besoins des établissements et aux souhaits des salariés.

Cet accord profitera aux salariés de la branche des établissements de l'enseignement privé non lucratif – qui regroupe environ 7 500 établissements d'enseignement privés pour un total de 2,2 millions d'élèves et plus de 100 000 salariés de droit privé – et à ceux de l'enseignement privé agricole, qui regroupe 175 établissements et 6 500 personnels de droit privé.

La CDC signe là sa 7^e convention de partenariat liée aux abondements du CPF, a précisé Michel Yahiel, directeur des politiques sociales de la Caisse. « Vos établissements scolarisent 2 millions de jeunes, et nous allons consacrer 2 million d'euros à cette grande aventure. Les abondements sont essentiels, car ils donnent corps à la co-construction de la formation », un objectif inscrit dans la loi de 2018, a-t-il rappelé.

Notes

1. ↑ CQP éducateur de vie scolaire, coordinateur de vie scolaire, CAP accompagnant éducatif petite enfance, dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation, coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation et pour l'enseignement agricole, surveillant – visiteur de nuit en secteur social et médico-social et conducteur accompagnateur de personnes à mobilité réduite.